

**Réunion du Bureau de la Commission des affaires parlementaires de l'APF
par visioconférence le 19 mai 2020 à 15 heures**
et
**Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'APF
par visioconférence le 26 juin 2020 à 15 heures**

En raison de la pandémie de Covid-19, la réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF qui devait se tenir à Bucarest, à l'invitation de la section roumaine, avait dû être annulée. Pour assurer la continuité de ses travaux, la Commission des affaires parlementaires (CAP) s'est réunie en visioconférence le 26 juin, sur un ordre du jour qui avait été décidé au cours de sa réunion de Bureau le 19 mai. Mme Claudine Lepage, sénatrice, Vice-présidente de la Commission, a participé à cette réunion, ainsi que M. Jacques Krabal, député, Secrétaire général parlementaire.

1. Le mardi 19 mai 2020, le Bureau de la Commission des affaires parlementaires de l'APF s'est réuni, sous la présidence de M. Joël Godin (Canada).

Le Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Jacques Krabal, est intervenu pour appeler à ce que la Francophonie prenne toute sa place et œuvre pour davantage de solidarité entre les États. Il a rappelé les différentes actions de l'APF, notamment sur « l'infodémie ».

Le Président de la CAP a ensuite proposé qu'une réunion de la CAP soit organisée d'ici la fin juin en visioconférence. Le Bureau a accepté, retenant la date du 26 juin, et a préparé l'ordre du jour de cette future réunion. Dans la perspective de l'étude sur les parlements face à la Covid-19, Mme Claudine Lepage, sénatrice, Vice-présidente de la Commission, a proposé l'audition d'un Questeur ou d'un responsable du Secrétariat général pour traiter de l'organisation administrative du Parlement ou de la vision politique du travail parlementaire en période de pandémie. Le Bureau a validé cette proposition.

Concernant le projet de rapport sur « la protection des données personnelles dans l'espace francophone », le Président a proposé à Mme Lepage d'en être rapporteure, mais celle-ci a réservé sa réponse, du fait de l'incertitude sur l'échéance de son mandat parlementaire.

2. Le vendredi 26 juin 2020, la Commission s'est réunie, sous la présidence de M. Joël Godin (Canada).

M. Joël Godin, Président de la Commission, a proposé à la Commission de réaliser un rapport conjoint avec la Commission politique sur l'organisation des Parlements en période de crise sanitaire et plus particulièrement de confinement. La Commission a accepté.

M. Chris d'Entremont (Canada) a présenté, au nom de la section canadienne, l'angle d'étude du futur rapport portant sur « Les parlements face à la Covid-19 », à savoir l'analyse des effets de la Covid-19 sur l'administration et l'organisation des parlements de l'espace francophone et a annoncé l'envoi d'un questionnaire. Afin d'illustrer la vie des parlements pendant la crise de la Covid-19, la Commission a entendu quatre experts : le Commandant Yédénou Charles Sounouvou, Commandant Militaire de l'Assemblée nationale, Vice-président du comité mis en place par le Président de l'Assemblée nationale du Bénin pour la Gestion de la Covid-19, M. Éric Tavernier, Secrétaire général du Sénat de la République française, M. Siegfried Peters, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec, et M. André Gagnon, Sous-greffier, Procédure de la Chambre des Communes du

Canada. Ils ont tous fait état des mesures sanitaires et d'aménagement du travail législatif dont ont fait l'objet leurs parlements.

Mme Geneviève Hébert (Québec), a ensuite fait un état des lieux de l'avancement de ses travaux relatifs au rapport sur « l'ouverture des parlements : pour un rapprochement des Institutions et des populations ». Elle a informé la Commission qu'elle achevait la préparation d'un deuxième questionnaire pour produire un guide des bonnes pratiques en matière d'ouverture des parlements.

Dans la continuité des travaux de la commission sur la protection des données personnelles, le Bureau de la commission a souhaité proposer un rapport sur l'utilisation des données de géolocalisation en période de pandémie. Malgré des échéances électorales au Sénat français, Mme Claudine Lepage, sénatrice, Vice-présidente de la Commission, a donné son accord pour que la section française prenne en charge ce rapport. Elle a signalé que la France avait mis en place, début juin, une application « stopcovid ». Celle-ci ne bénéficie pas encore d'un retour d'expérience important. Toutefois, son utilisation s'avère un peu décevante à ce jour. Elle a rappelé que le sujet de la géolocalisation est délicat car il est difficile de trouver un équilibre entre prévention et limitation de l'épidémie et protection des données personnelles. Mme Lepage a indiqué que la section française enverrait aux sections un questionnaire, et procéderait à des auditions, en commençant par la CNIL.

Le premier semestre de cette année ayant été marqué par les mesures de confinement et de fermeture des frontières, les actions de coopération n'ont pas pu être organisées. Certaines seront organisées au second semestre 2020 si les conditions sanitaires le permettent et d'autres seront reportées en 2021. En tout état de cause, l'intégralité des missions de coopération prévues pour 2020 ne pourra être menée.

La Commission a ensuite auditionné Mme Ariane Mignolet, Présidente du Réseau, et Mme Agnès Roblot-Troizier, Vice-présidente du Réseau et Déontologue de l'Assemblée Nationale française, dans le cadre du projet de convention avec le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires. Mme Mignolet a indiqué que, depuis sa dernière audition par la CAP, le réseau avait officiellement vu le jour en tant qu'institution internationale dont le siège social est à Québec et visait à favoriser l'échange d'informations, le développement de la recherche et l'établissement de liens entre parlements francophones.

M. Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire, est ensuite intervenu sur le thème de l'éthique et de la déontologie. Il a jugé indispensable le lancement d'une réflexion sur l'ouverture des parlements, de façon à leur permettre d'être plus en phase avec la population.

Enfin, le Président a annoncé que la prochaine réunion de la CAP devrait avoir lieu au cours de la prochaine session, prévue à Rabat, à la fin du mois de janvier 2021.